

**Assemblée communale ordinaire, lundi 17 décembre 2018, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Claude Berberat, vice-président des Assemblées  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° du 42 du 14 novembre 2018 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Trente-cinq citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le vice-président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue également la présence de Monsieur Patrick Borruat, vice-commandant du SIS 15 du Haut-Plateau. Puis, il propose Messieurs Vincent Chappuis et Noël Saucy, qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau ;
3. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 91'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ;
4. Discuter et voter les budgets 2019, fixer les éléments de base ;
5. Divers.

*Monsieur Jean-Claude Veya demande si la taxe d'élimination des ordures ménagères sera discutée ce soir. De plus, il trouve que la façon dont a été traité le dossier de la déchetterie plutôt chaotique. Monsieur le vice-président lui signale que ce point sera traité avec le budget 2019.*

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. **Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.**

Monsieur Noël Saucy souhaite savoir si le déroulement du point 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> octobre 2018 a été correctement fait. Il lui est répondu que tout s'est passé selon le règlement d'organisation.

#### **2. Discuter et voter le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Patrick Borruat, vice-commandant du SIS 15 du Haut-Plateau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. En préambule, il excuse l'absence de Monsieur Alain Koller, commandant du SIS, qui présente ces mêmes objets dans une autre assemblée communale. Dans un premier temps, il présente brièvement l'organisation du SIS et de ses missions.

Concernant le règlement, il s'agit d'une réorganisation des tâches par la création de commissions et d'un état-major remanié avec cinq personnes. La représentation des communes auprès de l'autorité de surveillance sera exercée par les maires, voire un représentant du Conseil communal.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Patrick Borruat pour sa présentation et demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas et la parole n'est pas demandée.

**Le vice-président passe au vote et le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau est accepté à l'unanimité.**

**3. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 91'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds**

Monsieur Jean-Claude Berberat repasse la parole à Monsieur Patrick Borruat pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le but est de remplacer le véhicule type Jeep Land Rover, acheté en 1997 d'occasion. Ce véhicule ne répond plus du tout aux besoins du SIS, notamment pour les déplacements et pour le transport de matériel. Un appel d'offre a été lancé auprès de garagiste de la région. Le choix final n'a pas été encore fait. Le coût se monte à Fr. 91'000.00. L'Etablissement cantonal d'assurances subventionne cet achat pour 50% et le solde est pris sur les réserves du SIS. De plus, le véhicule actuel sera vendu. Il n'y a donc aucune participation financière de la part des communes.

*Monsieur Christian Fleury demande si une action spéciale pourrait être organisée afin de récolter de l'argent et si des prévisions sont prévues pour ce type d'achat ? Des prévisions sont existantes pour le renouvellement du matériel. Pour ce qui est de la mise sur pied de manifestations, cela est compliqué au niveau des ressources humaines.*

*Monsieur Norbert Champion souhaite savoir si le montant de Fr. 91'000.00 ne risque pas d'être dépassé car il n'y a pas d'offre. Les offres ont été reçues et il n'y aura pas de dépassement.*

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

**Le vice-président passe au vote et l'emprunt ferme de Fr. 91'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds est accepté à l'unanimité.**

*Monsieur Didier Chappuis souhaite que tout le matériel dont la Commune veut se débarrasser soit proposé aux citoyens. Cela sera le cas par des publications dans le bulletin d'information et sur le site internet.*

**4. Discuter et voter les budgets 2019, fixer les éléments de base**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation des budgets 2019 de la Commune mixte de Develier et de la Bourgeoisie.

Le budget la Commune présente un excédent de charges de Fr. 137'320.00. Ce résultat est un peu meilleur que le budget 2018. Il s'explique par l'augmentation des contributions pour l'instruction en raison des mesures visant à assurer le financement de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura. Une adaptation de la taxe pour l'élimination des ordures ménagères est proposée. Cette taxe passe de Fr. 180.00 à Fr. 240.00 par ménage et de Fr. 120.00 à Fr. 180.00 pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI. Cette augmentation a été décidée afin d'équilibrer le compte de l'élimination des déchets, déficitaire depuis plusieurs années. Il est important de préciser que cette taxe couvre non seulement les coûts de la déchetterie mais également les coûts du ramassage des déchets verts ainsi que du ramassage des encombrants. Monsieur Gabriel M. Chappuis informe les participants à l'Assemblée que le contrat avec l'entreprise Go Tri Sàrl a été signé ce jour par les Autorités communales.

Il rappelle les bases de ce contrat qui fixe le prix à Fr. 36.00 par habitant et par année avec un quota de 100 kg par personne de déchets payants. La Commune dispose donc d'un forfait de 144 tonnes de déchets payants par année. Si le forfait est dépassé, la société Go Tri Sàrl en informe la Commune et se réserve le droit de facturer la différence à la Commune. Elle-même pourra facturer ce surplus aux personnes dépassant leur quota, sur le principe du pollueur-payeur.

Concernant la Bourgeoisie, le budget 2019 présente un excédent de recettes de Fr. 3'450.00.

Monsieur Gabriel M. Chappuis termine ses explications par la présentation des indicateurs financiers qui seront obligatoires avec le passage au nouveau plan comptable MCH2. Ces indicateurs sont au nombre de dix et le Conseil communal va s'atteler à calculer ces indicateurs dans le courant de l'année 2019.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Gabriel M. Chappuis pour ses explications et ouvre la discussion. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

*Monsieur Jean-Claude Veya trouve que le mode de calcul de la taxe d'élimination des ordures ménagères par ménage n'est pas adéquat. Il propose de calculer cette taxe par personne, dès l'âge de 18 ans par exemple. De plus, le quota de 100 kg par personne n'est pas non plus correct. Pour changer le mode de facturation de la taxe, il faut modifier le règlement en vigueur qui indique que celle-ci est perçue par ménage. Le Conseil communal a discuté de ce problème et s'est décidé pour cette augmentation de la taxe par ménage afin d'équilibrer les comptes. Cependant, il n'est pas exclu qu'un changement de règlement intervienne ultérieurement.*

*Monsieur Jean-Claude Veya propose que le Conseil communal établisse un nouveau règlement sur la taxe d'élimination des ordures ménagères.*

*Monsieur Christian Fleury trouve également que cette augmentation de la taxe est importante. Que se passera-t-il si une augmentation devra être demandée dans deux ou trois ans ?*

*Madame Carole de Broche des Combes trouve que le tri des déchets n'est pas réalisé de la même manière par tout le monde. Il faut une prise de conscience de chacun afin de limiter ces déchets.*

*Madame Jeannine Giuliani approuve la proposition du Conseil communal, tout en précisant que cette taxe est une taxe de solidarité. De plus, ce système est simple à appliquer.*

*Madame Carole de Broche des Combes n'est pas d'accord avec cette taxe qui, selon elle, n'est pas solidaire.*

Monsieur Gabriel M. Chappuis rappelle que le ramassage des ordures ménagères est un système autofinancé par la taxe aux sacs et que la déchetterie est financée par une partie de cette taxe de Fr. 240.00/ménage. Pour rappel, cette taxe couvre également le ramassage des déchets verts et des encombrants.

*Madame Danièle Stebler pense que le système doit être mis en place et qu'un bilan soit fait après une année.*

*Monsieur Noël Saucy comprend que le compte doit être équilibré. Il demande que le Conseil communal réfléchisse à un mix entre le prix de la taxe et le quota de kilo par habitant.*

*Monsieur Henri Lachat demande si l'augmentation de la taxe est uniquement due à la déchetterie. Il est rappelé que cette taxe couvre non seulement la déchetterie mais également le ramassage des déchets verts et des encombrants. De plus, le compte de l'élimination des déchets est également déficitaire depuis plusieurs années.*

*Monsieur Philippe Taillard demande si l'entreprise Go Tri Sàrl n'a pas gonflé les prix.* Le Conseil communal a négocié de façon tout à fait satisfaisante les prix avec l'entreprise Go Tri Sàrl.

*Monsieur Didier Chappuis souhaite connaître la durée du contrat.* Le contrat est de 6 ans avec une revue annuelle.

*Monsieur Jean-Claude Veya souhaite savoir combien touche le groupe d'entraide de Develier (GED).* Le GED touche un subside de Fr. 2'000.00. *Monsieur Jean-Claude Veya trouve cela très peu. Il pense qu'un supplément de Fr. 1'000.00 pourrait être envisageable. Il propose donc d'augmenter de Fr. 1'000.00 la subvention annuelle allouée au groupe d'entraide de Develier.*

Le président passe au vote la proposition de Monsieur Jean-Claude Veya en posant la question suivante : **les personnes qui acceptent d'augmenter la subvention du GED de Fr. 2'000.00 à Fr. 3'000.00 sont priées de la faire savoir par un levé de main.**

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 37 oui et 1 non, d'augmenter la subvention versée au groupe d'entraide de Develier de Fr. 2'000.00 à Fr. 3'000.00.**

En conséquence, le budget 2019 de la Commune présente un déficit de Fr. 138'320.00

*Monsieur Noël Saucy souhaite savoir pourquoi il n'y a que Fr. 9'700.00 de recettes au compte 200.434.03 concernant la taxe des chemins AF alors qu'il y avait Fr. 19'400.00 au budget 2018.* C'est la Commune qui prend en charge la différence.

*Monsieur Noël Saucy souhaite connaître les raisons qui ont poussé le Conseil communal à mettre au budget un montant de Fr. 2'000.00 pour le projet de permaculture et de Fr. 2'000.00 pour la fonction sociale de la forêt.* Monsieur Gabriel M. Chappuis explique que le projet de permaculture permettra de produire, à petite échelle, de la nourriture saine. Il a offert le mai reçu lors de son élection afin de confectionner les bacs pour ce projet. Concernant la forêt, Monsieur Gabriel M. Chappuis précise que la forêt est utilisée par de nombreuses manifestations, ce qui dépasse de loin sa fonction initiale.

*Monsieur Noël Saucy précise que la Fondation rurale interjurassienne organise des cours de permaculture.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget de la Commune mixte de Develier ainsi que les éléments de base mentionnés ci-dessus qui présente un déficit de Fr. 138'320.00 ainsi que le budget de la Bourgeoisie qui présente un excédent de recettes de Fr. 3'450.00.**

## 5. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat donne la parole aux ayants-droits.

*Monsieur Jean-Claude Veya propose que le Conseil communal étudie un nouveau règlement sur la taxe d'élimination des ordures ménagères.*

*Monsieur Guy Chappuis souhaite savoir si des discussions ont été menées par le Conseil communal avec le SEOD pour la gestion des déchets dans le cadre du projet de la déchetterie Go Tri Sàrl.* Selon Monsieur le maire, il y a toujours eu une interférence entre privé et public dans la gestion des déchets.

*Monsieur Guy Chappuis se soucie que la Commune soit liée à une entreprise privée.*

*Monsieur Benoît Gigandet rappelle que pour l'instant, le SEOD ne propose rien. La Commune a signé un contrat de 6 ans avec l'entreprise Go Tri Sàrl et rien n'empêchera la Commune de retravailler avec le SEOD à l'échéance du contrat.*

*Monsieur Vincent Chappuis souhaite connaître la situation des sources d'eau et du projet de l'interconnexion du réseau de Develier avec Delémont. Monsieur Gabriel M. Chappuis revient sur la restriction d'eau décidée samedi 15 décembre et explique que la source de la Tuf présentait vendredi et samedi un taux de turbidité trop élevé pour injecter cette eau dans le réseau. La situation s'est améliorée samedi soir et un traitement léger au chlore a été organisé afin de réinjecter cette eau dans le réseau. D'autres analyses chimiques sont en cours et une information sera donnée à la population en fin de semaine. Pour le projet d'interconnexion, Monsieur Gabriel M. Chappuis précise que le projet est prêt. Son coût a été estimé à environ Fr. 1'700'000.00. L'investissement est conséquent et il est préférable d'attendre. De plus, une demande a été soumise à l'OFROU pour la construction d'une conduite d'eau le long du tracé A16 de Glovelier à Delémont. Il rappelle également qu'un projet de protection contre les crues est également à l'étude pour un montant avoisinant Fr. 4'500'000.00. Il est donc important pour le Conseil communal d'établir la situation financière de la Commune avant d'entreprendre ces importants investissements.*

*Monsieur Norbert Champion souhaite savoir si d'autres projets d'interconnexion ont été étudiés. Oui, une interconnexion avec la Commune de Courtételle et la Commune de Haute-Sorne ont été étudiés par le bureau d'ingénieur et leur coût a été jugé trop important.*

*Monsieur Christian Fleury demande où en est le dossier des conteneurs semi-enterrés. Un délai supplémentaire a été demandé au SEOD pour étudier ce projet.*

*Monsieur Mathieu Saucy demande si le panneau de limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée du village, côté col des Rangiers pourrait être installé une cinquantaine de mètres plus à l'Ouest pour des raisons de sécurité. Le Conseil communal va déposer une demande au Service des infrastructures.*

*Monsieur Jean-Claude Berberat demande comment le Conseil communal a donné son accord sur le projet éolien. La Commune fait partie du COPIL du parc éolien « Bourrignon - Haut-Borne ». Le Conseil communal a uniquement donné son accord de principe à l'étude d'un parc éolien sur le site de la Haute-Borne.*

*Monsieur Jean-Claude Berberat se permet de revenir sur l'organisation de la Fête du village et l'installation d'une grande tente. Est-ce que le Conseil communal repart avec ce type d'infrastructure pour 2019 ? Il est rappelé que la Fête du village est organisée par un comité et ce dernier est en discussion avec les sociétés locales pour l'organisation de l'édition 2019 de la Fête du village.*

**La parole n'étant plus demandée, Monsieur le vice-président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée. Il souhaite également à chacune et chacun de belles fêtes de Noël présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Puis il lève l'Assemblée à 21h37, en présence de quarante-deux ayants-droits, membres de l'Autorité compris.**

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat